

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **2 octobre 2013 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Claude Côté
Monsieur Rock Paquin

Monsieur le conseiller Laurier Chagnon est absent.

Sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

13-10-304

Approbation de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant au « Varia » le point suivant :

1. Tournoi provincial Bantam - Midget Desjardins de Princeville

ADOPTÉE

13-10-305

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 et celui de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013.

ADOPTÉE

13-10-306

Appui à la Ville de Warwick

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de la Ville de Warwick au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

ADOPTÉE

13-10-307

Renouvellement du contrat d'assurances de dommages

ATTENDU la résolution numéro 12-11-326 relative aux assurances de dommages de la municipalité;

ATTENDU l'autorisation donnée à l'Union des municipalités du Québec et au consultant René Laporte & associés, en conformité avec la loi, aux fins notamment d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement des assurances de dommages;

ATTENDU le dépôt du rapport daté du 18 septembre 2013 mis à jour le 19 septembre 2013, et l'analyse faite par le consultant René Laporte & associés;

ATTENDU la recommandation du consultant à laquelle concourent les membres du regroupement en assurances de dommages Estrie, et le greffier de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement du contrat pour les assurances de dommages du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014, aux compagnies d'assurances suivantes, selon le genre d'assurances et aux primes mentionnées, sujet à des ajustements durant l'année en raison des risques ou événements portés ou retirés du portefeuille d'assurances dommages, le tout en conformité avec le rapport d'analyse du consultant du 18-09-13 et mis à jour le 19-09-13, et en conformité avec la loi :

genre d'assurance	nom de l'assureur	montant de la prime, taxes en sus
Assurance de biens	AIG	11 884 \$
Assurance contre le bris des machines	RSA	1 067 \$
Assurance contre les délits	AIG	1 982 \$
Assurance automobile, formule des propriétaires	AIG	6 466 \$
Assurance responsabilité civile primaire	Lloyds	6 304 \$
Assurance responsabilité complémentaire et excédentaire	Lloyds	8 476 \$
Assurance responsabilité municipale	AIG	6 256 \$
Total		42 435 \$

Il est également résolu de verser à l'Union des Municipalités du Québec les quote-parts des deux fonds de franchise soit :

- 6 146 \$ en biens
- 15 646 \$ en responsabilité,

ainsi que les frais et honoraires.

ADOPTÉE

13-10-308

Demande d'appui de la Ville de Lévis

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de la Ville de Lévis à l'effet de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre* pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé.

ADOPTÉE

13-10-309

Rémunération du personnel électoral

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de fixer les rémunérations payables au personnel électoral conformément aux tableaux présentés par le président d'élection le 2 octobre 2013.

ADOPTÉE

13-10-310

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques :

- En date du 10-09-2013 au 01-10-2013
 - nos A33443 à A33461 & M1193 à M1195 87 684,63 \$
 - chèque annulé 33115
- dépôts salaires des périodes 201337 à 201340

ADOPTÉE

13-10-311

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 2 octobre 2013
 - nos A33462 à A33581 316 931,18 \$

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes - Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville : Soccer mineur de Princeville, Festival du cheval et de l'Ambulance Saint-Jean.

13-10-312

Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 2006-113 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation

Le conseiller Me Serge Bizier donne avis de motion que sera présenté, pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2006-113 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation.

13-10-313

Renouvellement des assurances collectives

ATTENDU le contrat d'assurances collectives en vigueur entre l'Union des municipalités du Québec, pour et au nom des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux membres du regroupement Estrie-Montérégie), et SSQ Groupe financier;

ATTENDU le rapport préparé par Mallette actuaires Inc., daté de juillet 2013, quant au renouvellement desdites assurances, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 1^{er} octobre 2014, pour les municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement;

ATTENDU la recommandation favorable de la part de Mallette actuaires Inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que Ville de Princeville accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 1^{er} octobre 2014 dans le document de tarification annexé aux présentes.

13-10-314

Départs et embauches d'employés

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les départs de Laurette Fortier et Louiselle Gagné en fin 2012 et Yves Robichaud, le 1^{er} septembre 2013. Les embauches suivantes : Christiane Barlow, le 23 août 2013, préposé au restaurant et au bar; Daniel Morin, confirmation au poste de préposé à la maintenance de soir, le 25 septembre 2013 et Éric Laroche, à l'essai au poste de préposé à la maintenance - Horaire variable, le 25 septembre 2013.

ADOPTÉE

13-10-315

Convention collective de travail

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente de principe;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Princeville la convention collective de travail avec le syndicat des employés municipaux (CSD).

ADOPTÉE

13-10-316

Engagement d'un employé au Service des travaux publics

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'embaucher monsieur Simon Gagnon au poste de personnel d'entretien au Service de la voirie à compter du 15 octobre 2013, en remplacement de monsieur Gaston Lavigne.

ADOPTÉE

13-10-317

Avis de motion règlement modifiant le règlement no 10-01 sur les systèmes d'alarmes

Le conseiller Rock Paquin donne avis de motion que sera présenté, pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no 10-01 sur les systèmes d'alarmes.

13-10-318

Adoption du règlement no 2013-241 modifiant no 2007-136 concernant la protection et la prévention des incendies

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Laurier Chagnon, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2013.

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-241 modifiant no 2007-136 concernant la protection et la prévention des incendies ».

ADOPTÉE

13-10-319

Demande de traverses du Moto-club Bois-Francs inc.

Sur une proposition du conseiller Claude Coté, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Moto-Club Bois-Francs inc. à circuler pour la saison 2013-2014 sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville tel que décrit dans le règlement adopté par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-10-320

Mandat pour acte de servitude pour une virée sur la rue Montclair

Ce sujet est à l'étude.

13-10-321

Avis de motion - Règlement no 2013-242 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$

Le conseiller Fernand Ruel donne avis de motion que sera présenté, pour adoption à une prochaine séance, le règlement no 2013-242 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$.

13-10-322

Acceptation du projet de développement Gagnon

ATTENDU la demande des promoteurs du développement Gagnon à l'effet que la Ville de Princeville participe, en vertu du règlement no 530-95 et ses amendements, à la réalisation d'un projet de développement domiciliaire de vingt-deux unités de logement;

ATTENDU l'intérêt pour la Ville de conclure une entente relative aux travaux municipaux pour ce projet, avoir pris connaissance des coûts approximatifs calculés par les ingénieurs pour sa réalisation.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accepter le projet de développement résidentiel Gagnon présenté par le promoteur Valimmo-1 inc. et d'approuver l'entente relative aux travaux municipaux concernant ce projet.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le greffier à conclure et à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-10-323

Marché pour l'entretien hivernal de certains chemins du MTQ

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accepter le marché offert par le ministère des Transports à l'effet que la Ville de Princeville exécute, pour un montant de 99 600,00 \$, le déneigement, le déglacage, la fourniture et le chargement des matériaux durant l'hiver 2013-2014 pour une partie des routes 116, 165 et 263 pour une longueur totale pondérée de 14,33 kilomètres;

QUE la Ville accepte également la clause de renouvellement pour les deux années subséquentes aux mêmes conditions.

QUE le directeur général soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-10-324

Location de machinerie pour le déneigement 2013-2014

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur Fendt 936 année 2012 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Contant de 112 " de larges avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2013-2014, la location d'un équipement roulant auprès de Ferme Somerset inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 105,00 \$ pour les 75 premières heures et de 100,00 \$ pour les heures subséquentes.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le premier versement correspondant aux 75 premières heures à 105,00 \$ / heure au cours du mois de décembre 2013.

ADOPTÉE

13-10-325

Contrat de déneigement avec Sainte-Sophie-d'Halifax

ATTENDU QUE ce conseil désire s'entendre avec la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax pour effectuer l'entretien d'hiver du chemin des Pointes de la Ville de Princeville.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien d'hiver du chemin des Pointes de la Ville de Princeville à la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax au montant de 2 400 \$ pour une distance de 1,2 km.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat.

ADOPTÉE

13-10-326

Taux de transport de la neige

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2013-2014.

ADOPTÉE

13-10-327

Mandat pour acte d'achat de la bâtisse et du terrain de Provigo

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de remplacer dans le sixième paragraphe de la résolution numéro 13-08-253 le nom de « Ruth Kerline Joseph Milcé » par le nom de « Nathalie Houle ».

ADOPTÉE

13-10-328

Décompte progressif no 1 pour vidange des boues de la station d'épuration

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le Décompte progressif no 1 pour la vidange des boues de la station d'épuration et d'autoriser la trésorière à payer la somme de 219 944,46 \$ à ASDR Environnement inc., conformément à la recommandation de la firme d'ingénieurs exp. datée du 2 octobre 2013.

ADOPTÉE

13-10-329

Politique environnementale de gestion de matières résiduelles MRC de l'Érable

ATTENDU que la gestion des matières résiduelles est devenue un enjeu important et complexe pour les municipalités;

ATTENDU la volonté de la MRC de L'Érable et de son conseil de se doter d'une politique environnementale afin d'exposer clairement l'engagement ferme de la MRC et de ses municipalité à agir concrètement afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, et ce, dans une perspective de développement durable;

ATTENDU qu'un mandat a été attribué par le conseil au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable afin de réaliser cette politique;

ATTENDU que cette politique s'articule autour des trois principes suivants : développer et assurer un leadership, devenir rassembleur, devenir mobilisateur afin d'assurer un leadership régional;

ATTENDU que cette politique servira également de base à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

ATTENDU qu'une présentation de la politique a été faite aux élus municipaux de la MRC de L'Érable le 23 septembre 2013;

ATTENDU que le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable recommande l'adoption de cette politique;

ATTENDU que la municipalité est en accord avec cette politique, telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter, telle que déposée et présentée par le directeur général, la Politique environnementale de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

13-10-330

Convention 2013-2014 du programme d'aide aux projets - appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'approuver la convention 2013-2014 du programme d'aide aux projets - appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Princeville.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la ville de Princeville la dite entente.

ADOPTÉE

13-10-331

Demande no 2013-CD-001 pour la démolition d'une habitation unifamiliale isolée au 315, rue Houle

ATTENDU QUE le formulaire de demande concernant le contrôle des démolitions a été complété et déposé conformément à la procédure exigée;

ATTENDU QUE cette résidence n'est pas répertoriée bâtiment patrimonial de Princeville;

ATTENDU QUE la recommandation favorable du 9 septembre 2013 du comité de contrôle des démolitions de la Ville de Princeville.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est majoritairement résolu d'approuver la demande no 2013-CD-001 et d'autoriser l'émission du permis pour permettre la démolition du bâtiment situé au 315, rue Houle.

Que la démolition soit autorisée, si à l'expiration des délais pour contester la demande, aucune contestation n'a été reçue à la Ville de Princeville.

Monsieur le conseiller Rock Paquin invoque une possibilité de conflit d'intérêt en précisant la nature de celui-ci. Il se retire des débats et de la décision entourant ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

13-10-332

Vente d'un terrain résidentiel - 10 rue Girouard

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à 9000-8079 Québec inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 646 610 du cadastre du Québec (10 rue Girouard) pour le prix de 12 000,00 \$ avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

13-10-333

Vente d'un terrain résidentiel - 90 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Jean-Daniel Carrier ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 316 (90 rue Lecours) du cadastre du Québec pour le prix de 18 084,38 \$ avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

13-10-334

Adoption du règlement no 2013-240 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 12 août 2013;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 12 août 2013;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 9 septembre 2013;

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un second projet de règlement le 9 septembre 2013, aucune demande valide n'a été reçue;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le « Règlement 2013-240 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville ».

ADOPTÉE

13-10-335

Demande de dérogation mineure de Les Placements Jean-Luc Boulet inc.

ATTENDU QUE cette construction existe depuis 1979;

ATTENDU QUE cette demande n'apporte pas de modification à la situation actuelle.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 50, boulevard Carignan Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Placements Jean-Luc Boulet inc. afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge avant de 6,90 mètres au lieu de 7,50 mètres. Ce qui représente une dérogation de 0,60 mètre pour la marge avant du bâtiment principal par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

13-10-336

Subvention d'heures de glace au Hockey mineur de Princeville

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 330 heures pour la saison 2013-2014.

QUE ces heures gratuites ne sont attribuées mensuellement qu'après que les premières vingt-huit (28) heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville pour la période couverte jusqu'au 31 décembre 2013 tandis que pour la période de janvier 2014 à mars 2014, ces heures utilisées et facturées soit fixées à vingt-quatre (24).

ADOPTÉE

13-10-337

Subvention d'heures de glace au club de patinage artistique de Princeville

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 240 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2013-2014.

QUE ces heures gratuites ne sont attribuées mensuellement qu'après que les premières huit (8) heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville pour la période couverte jusqu'au 31 décembre 2013 tandis que pour la période de janvier 2014 à mars 2014, ces heures utilisées et facturées soit fixées à dix (10).

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Claude Routhier), en autant que le régisseur aux sports n'y travaille pas, la Ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par le Club.

ADOPTÉE

13-10-338

Subvention 2013 au soccer mineur

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser au soccer mineur sa subvention 2013 au montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE

13-10-339

Versement de la commandite au club de hockey junior AAA le Titan, de Princeville

ATTENDU l'entente intervenue avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser le 1^{er} versement de la commandite pour la saison 2013-2014 prévue à l'entente au montant de 8 000 \$.

ADOPTÉE

13-10-340

Club Lions

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Desjardins de la Bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger au Club Lions de Princeville pour la tenue de leurs activités, à compter de 19 h 30, aux dates suivantes :

- 1er octobre 2013
- 29 octobre 2013
- 3 décembre 2013
- 7 janvier 2014
- 4 février 2014
- 25 février 2014
- 1er avril 2014
- 29 avril 2014
- 3 juin 2014

ADOPTÉE

13-10-341

Chevaliers de Colomb

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle du centre communautaire Pierre-Prince aux Chevaliers de Colomb conseil 5986 pour leur permettre d'organiser une soirée honorifique le samedi 26 octobre 2013.

ADOPTÉE

13-10-342

Les Amis de l'Art

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière 100 \$ à « Les Amis de l'Art » pour les aider dans la poursuite de leurs activités auprès des résident(e)s des foyers d'accueil de Princeville.

ADOPTÉE

13-10-343

La Légion Royale Canadienne

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière 100 \$ à la Légion Royale Canadienne pour aider cet organisme dans le cadre de la campagne du Coquelicot, à la mémoire de nos soldats disparus.

ADOPTÉE

13-10-344

Tournoi Provincial Bantam - Midget Desjardins de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Coté, il est unanimement résolu de contribuer à l'organisation du Tournoi Provincial Bantam/Midget Desjardins - Édition 2014 par l'octroi d'un montant de 500 \$ pour l'achat de médaillons et bannières, de plus la Ville assume les frais postaux.

ADOPTÉE

Information du conseil au public

M. Alain Rivard annonce qu'il se retire de la vie politique et qu'il ne sollicitera pas un prochain mandat en soulignant son appréciation d'avoir travaillé avec les autres membres du conseil municipal.

Monsieur Rock Paquin annonce qu'il ne se représentera pas pour le prochain mandat comme conseiller municipal en soulignant que ses quatre dernières années au conseil municipal ont été très plaisantes.

À tour de rôle, les membres du conseil municipal remercient les conseillers sortants pour leur travail acharné et leur implication dans les dossiers de la municipalité.

Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

13-10-345

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE

Pierre St-Onge, greffier

Gilles Fortier, maire

